

**L'UNASEA RAPPELLE LES PRINCIPES QUI DOIVENT PRESIDER A LA  
RENOVATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU 15 MARS 1966**

L'UNASEA soutient la nécessaire rénovation d'une convention collective qui est apparue au fil du temps incomplète et parfois même inadaptée.

Elle suit avec intérêt les négociations menées par les organisations syndicales -employeurs et salariés- et souhaite que, dans ces négociations auxquelles elle n'a pas vocation à participer, quelques principes fondamentaux ne soient pas oubliés :

- La légitimité des associations, dans le débat social, repose sur la complémentarité entre les valeurs portées par le projet associatif et les compétences mises au service de ce projet par les professionnels, avec, pour objectif prioritaire, la qualité des services rendus aux usagers.
- Si une association, dont l'essentiel de ses ressources provient de fonds publics, doit être gérée avec rigueur, son objectif n'est pas et ne peut pas être la création de richesse, mais l'accomplissement de la mission définie par les statuts. Son capital est son projet, porteur de valeurs humanistes partagées par tous ceux qui l'animent, militants associatifs bénévoles et professionnels. La reconnaissance de ces derniers, leurs conditions de travail et la prise en compte de la spécificité de leur métier sont des éléments essentiels à la réalisation de la mission.
- Nos associations ne sont pas de simples prestataires de services. Leur légitimité repose en partie sur leur capacité d'innovation et d'expérimentation. L'Union souhaite que les négociateurs prennent en compte cette particularité et veillent à éviter toute disposition risquant de paralyser l'action.

Convaincue que les négociateurs partagent ces valeurs et ces convictions, l'UNASEA souhaite que soit trouvé le juste équilibre entre les contraintes d'une gestion efficace, garante de la pérennité de nos actions, et les aspirations légitimes des salariés qui ont largement prouvé leur engagement et leur dévouement.

L'Union appelle ses adhérents à contribuer, chacun dans le cadre de ses responsabilités, au juste succès de la démarche engagée.